



ARRETE DU MAIRE N° 2025-11-04

**Arrêté temporaire de stationnement
à l'occasion du Paris-Versailles-Mantes à la marche 2026
Grande Rue (trottoir de droite Andelu, direction Mantes)**

Le maire de la commune de Jumeauville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code de la route et notamment ses articles R110-1, R 110-2, R 411-8, R 411-25,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'intérêt général,

Vu la demande présentée par Madame RIOU, chargée de mission de l'Association Sportive Mantaise en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser un départ de la marche dans le cadre de Paris-Versailles-Mantes Marche 2026.

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des marcheurs lors du déroulement de cette épreuve sportive, il y a lieu d'interdire le stationnement sur la Grande rue (trottoir de droite Andelu direction Mantes) sur le territoire de la commune de Jumeauville.

ARRÊTÉ :

Article 1 : Le dimanche 25 janvier 2026 de 00h00 à 12h30, le stationnement sur la Grande Rue (trottoir de droite Andelu direction Mantes) est interdit.

Article 2 : Suivant l'arrêté du Maire n° 2025-11-02, la circulation et le stationnement seront interdits sur le Parking Place de la Mairie à Jumeauville. A partir du samedi 24 janvier 2026, 23h00 et jusqu'au dimanche 25 janvier 2026, 11h30, tout stationnement sur la zone précitée sera interdit et considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route). La circulation et le stationnement sont interdits pendant toute la durée de la course .

Article 3 : La signalétique correspondante sera mise en place par l'Association Sportive Mantaise.

Article 4 : La gendarmerie est chargée du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Jumeauville, le 11/12/2025
Le Maire,
Jean-Claude LANGLOIS

